



Le pacs peut donner le droit d'avoir le visa

Par **linparis**, le **24/04/2011** à **09:32**

Bonjour,

J'ai vécu en France pour 6 ans, les premiers années j'ai fait mes études, et les deux derniers années j'ai travaillé pour une agence de communication a Paris, malheureusement et a cause d'une maladie j'ai du retourner chez moi pour me faire un traitement a cote de ma famille, et donc j'ai du laisser tout ma vie en France, mon copain et la maison ou se trouves tous mes affaire, notre vie ensemble, un cdi qui m'attend, mon compte a la banque, les impôts t bien sur mon visa qui a expirée ça fait 5 mois etc...

On voudrais se pacser comme nous l'avions déjà pensé fair l'été dernier quand je vivais encore en France, mais la procédure était un peu long et le voyage prioritaire, alors cet été il prévoie venir en Colombie pour nous pacser au consulat.

Je voudrais savoir, si l'effet qu'on a vécu jusqu'a novembre 2010 ensemble, que j'ai un travail qui m'attend, et tout ma vie pratiquement là-bas, est un critère favorable pour obtenir mon visa pour retrouver ma vie.

Merci pour votre aide

Par **Domil**, le **24/04/2011** à **12:48**

Le PACS suppose une vie commune. Va-t-il vivre avec vous en Colombie ?

Par **linparis**, le **24/04/2011** à **19:13**

On vivait en France ensemble mais j'ai du retourner a cause de ma maladie, juste une période le temps pour me faire le traitement.

Bien sur qu'il pourrai venir vivre et s'installer avec moi en Colombie, puis on projet une vie ensemble, mais ce serait une idée insensée tenant compte que il est chef d'entreprise donc propriétaire de son entreprise, et de mon cote, j'ai une proposition de CDI en France, que je n'ai pas peu signer a cause de ma décision de venir me traité en Colombie, dernièrement j'ai été en communication avec l'entreprise qui m'a proposée cet post comme graphiste et la

proposition de poste pour moi est encore d'actualité.

Donc voila pour la partie travail, sans compter, les amies, la maison qu'on a ensemble, etc etc, quand j'ai quitté la Colombie pour la France j'avais 21 ans, j'ai commencé a construire ma vie professionnelle, et a travailler pour mon projet de vie, j'ai 28 ans a ce moment la et je pense que ce n'est pas évident de jeter toutes ces années a la poubelle, donc voila je vais retourner en France pour retrouver ma vie, que malgré tout l'amour de ma famille et mes amis chez moi, ma vie se trouve en France.

merci :)

Par **Domil**, le **24/04/2011** à **19:35**

le PACS peut être un élément, mais il ne garantit pas.

Avez-vous des preuves de vie commune (bail aux deux noms, domiciliation bancaire, factures aux deux noms etc.)

Par **linparis**, le **24/04/2011** à **22:53**

bonjour Domil,

Merci pour votre réponse, et oui j'ai tout pour prouver notre vie ensemble pendant 2 ans, bail, edf, assurances, mon compte est une compte couple, donc on a tous le deux le droit sur le compte, et voila, j'espère que ça soit un élément a tenir en compte au moment de faire la démarche.

Par **luclac**, le **26/08/2011** à **13:25**

coucou moi je suis pacsé avec mon ami français depuis 2003 et depuis je suis rentré dans mon pays et je n'ai plus pu avoir le visa pour retourner en france, bien que pour l'administration française je pay les impots et tout
avez vous une solution pour mon cas
merci

Par **youris**, le **26/08/2011** à **13:43**

bjr,

quels impôts payés vous en france puisque vous êtes selon vous retourné dans votre pays.
le pacs n'est qu'un élément d'appréciation pour l'obtention d'un titre de séjour.

cdt

Par **bertrand romain**, le **20/12/2016** à **02:09**

bonjour je suis français et ma copine est colombienne . elle a un visa jusqu'à fin février et nous voulons nous pacser . est ce que cela est possible? nous avons téléphoné à l'ambassade de Colombie en France et ils nous ont dit d'imprimer la note verbale et quelle se fasse envoyer par la poste son acte de naissance . J'aimerais bien avoir plus d'explication à ce sujet . est ce qu'il y a d'autres procédures à prendre et lesquelles ?